

CONSULTATION PUBLIQUE, NORMES FONDERIE HORNE

Ma position est que le gouvernement doit remplir son rôle de protection de la santé de l'ensemble des québécois et que la population de Rouyn-Noranda, particulièrement celle du quartier Notre Dame, ne doit pas être considérée comme des citoyens de seconde zone. En conséquence le gouvernement a le devoir d'exiger des dirigeants de l'entreprise Fonderie Horne qu'elle se conforme à la norme sécuritaire de 3ng/m³ d'arsenic d'ici 5 ans, et qu'elle atteigne la norme intermédiaire de 15ng/m³ d'ici un an. De plus, il doit s'assurer du respect des normes pour tous les contaminants émis, en réponse aux demandes de nombreux organismes et intervenants. Il doit rendre disponible le registre des exemptions environnementales accordées aux entreprises, tel que le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement depuis 2017 et qui n'est toujours pas accessible. Le gouvernement devra aussi faire preuve de plus de rigueur et de transparence.

Ce gouvernement doit tenir compte des nombreux avis qu'il a reçu de groupes de citoyens et de professionnels de la santé et baser sa décision sur des avis scientifiques. Quelques exemples sont présentés dans la section **LES INQUIÉTUDES ET DEMANDES DES CITOYENS ET DES SPÉCIALISTES**.

Les coûts pour la santé des citoyens et pour le système de santé sont trop importants pour les balayer du revers de la main. Cette décision ne doit pas être dictée par les lobbystes de l'entreprise. **(20 lobbystes inscrits au registre québécois. «Un de leurs mandats fait état de démarches pour maintenir «l'autorisation ministérielle» de la fonderie de Rouyn-Noranda.»** ¹

En ce qui concerne les coûts en santé, un bref aperçu est présenté dans la section **COÛTS POUR LA SANTÉ DES CITOYENS ET LE SYSTÈME DE SANTÉ**

À ces coûts, il faut ajouter les coûts environnementaux, sociaux et économiques assumés par les contribuables. Voir la section **AUTRES COÛTS ASSOCIÉS À LA PRÉSENCE DE GLENCORE**.

Il y a lieu de se demander si le premier ministre a pris en compte tous ces coûts quand il affirme qu'il est prêt à donner une **aide financière à l'entreprise** :

«Est-ce qu'on peut donner une aide qui serait inférieure aux retombées, il y a une ouverture de ce côté. ».
« Si ces emplois mieux payés amènent des revenus additionnels nets au ministère des Finances, est-ce qu'on peut en remettre une partie ? [...] Ce qui est important, c'est que le gouvernement du Québec et les Québécois soient gagnants là-dedans », a-t-il dit. ²

Doit-il céder au chantage d'une entreprise qui a déclaré **5 milliards de profits nets en 2021?** ³

Entreprise qui a affirmé récemment qu'elle était prête à investir jusqu'à 500 millions de dollars pour répondre à de nouvelles exigences en ce qui concerne l'émission d'arsenic, mais seulement si le gouvernement y contribue. ⁴

Une compagnie qui se traîne les pieds : «En 2021, comme pratiquement chaque année, la fonderie est l'entreprise régionale qui reçoit le plus d'avis de non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement.» ^{5 6}

Les problèmes liés à la fonderie sont connus et documentés depuis longtemps. Glencore en est devenu acquéreur en 2013 et les émissions de contaminants continuent d'être problématiques.

Cette entreprise suisse n'a pas bonne figure à l'internationale : elle a utilisé des stratagèmes d'évasion fiscale (révélés dans les Paradise papers en 2017) ^{7 8} et a été reconnue coupable d'ingérence politique et de corruption dans de nombreux pays ⁹

Monsieur Legault a aussi affirmé que c'est **aux gens de Rouyn de décider**. Au contraire, c'est à lui d'exercer son leadership. Il s'agit de la santé de la population et de l'argent des contribuables qui serait mieux investi dans le système de santé à bout de souffle. De surcroît, un referendum lancé dans la population de Rouyn-Noranda aurait un effet divisif (tensions entre ceux qui ont les emplois bien payés et ceux qui luttent pour leur santé). La séance de consultation publique en présentiel qui s'est déroulée hier en est une bonne illustration. Monsieur Legault affirme ne pas aimer la chicane, alors il doit oublier son idée de referendum. Un referendum dont personne ne semble vouloir, y compris la CSN qui représente les travailleurs de l'usine.¹⁰

Ce débat est d'ailleurs beaucoup plus large et la cohabitation avec les industries minières devra se faire de façon acceptable et transparente. Pour ne nommer que quelques régions où la grogne monte dans la population alors que les «claims» sont distribués à tous vents, mentionnons les revendications des 21 municipalités de la MRC Papineau en Outaouais, celles des citoyens des municipalités de la région du parc régional du réservoir Kiamika où une mine de graphite risque de voir le jour. C'est sans compter les citoyens vivant aux abords du port de Québec qui voient leur environnement encore plus contaminé, la compagnie ayant obtenu l'autorisation du gouvernement de polluer encore plus. (le mandat des lobbyistes payés par Glencore était de demander « *que les normes de d'émissions de Nickel applicables soient assouplies* »¹¹ Eh oui, Glencore, encore : ses lobbyistes ont gagné la bataille contre les citoyens.

LES INQUIÉTUDES ET DEMANDES DES CITOYENS ET DES SPÉCIALISTES

Lettre adressée au premier ministre François Legault par un collectif de médecins et de professionnels de la santé de la région de Rouyn-Noranda dans laquelle les signataires exigent « *sans délai un retour aux mêmes normes que l'ensemble du Québec pour l'exposition aux contaminants atmosphériques (arsenic et autres métaux lourds et contaminants), lesquelles sont jugées sécuritaires pour la santé par les experts du ministère de l'Environnement* ». ¹²

Lettre de Marie-Claude Letellier, association des spécialistes en médecine préventive du Québec, publiée dans La Presse : Seuils non respectés en environnement. Une épée de Damoclès pour la population ¹³ L'auteure estime que « *les recommandations de la santé publique doivent se baser uniquement sur le risque à la santé de la population* ». Elle aborde aussi les effets du cumul des contaminants (cadmium, plomb, nickel, etc.) qui peuvent avoir des répercussions multiplicatives sur la santé.

Trois médecins du comité IMPACTE (Initiative Médicale Pour une Action contre la Toxicité Environnementale) réfutent les propos que le premier ministre a tenu à l'émission Tout le monde en parle. Ces propos, qui minimisaient les impacts des contaminants rejetés par la fonderie, les ont profondément choqués : « *Entendre des choses comme ça, à heure de grande écoute, en plein contexte de consultations publiques, j'ai trouvé ça préoccupant* », « *On a voulu réagir, parce qu'on sentait qu'il y avait une minimisation des problèmes de santé* » ¹⁴

Ce groupe de médecins « *réclame l'atteinte de la cible de 15 ng/m³ dans la prochaine année et de la norme de 3ng/m³ d'ici 5 ans pour les émissions d'arsenic. Ainsi que le respect des normes québécoises pour tous les métaux et contaminants de l'air.* » ¹⁵

Le pédiatre Pierre Vincelette dont un extrait du mémoire a été cité dans un article de la Presse ¹⁶ estime que « La Fonderie Horne avait la possibilité de planifier depuis 2004 la baisse requise à un niveau de 3 ng/m³ », écrit-il en faisant référence à l'avis publié cette année-là par un comité ministériel du gouvernement québécois, qui recommandait d'imposer ce seuil à la fonderie. « Elle aurait pu et dû agir plus rapidement », au lieu de tergiverser, procrastiner et perdre du temps, assène le médecin. « **C'est ce à quoi l'on est en droit de s'attendre d'un citoyen corporatif qui se veut responsable.** »

Une lettre collective, publiée dans Le Devoir du 29 septembre dernier ¹⁷, signée par 126 personnes. Ce «*sont principalement des nouveaux arrivants, mais aussi des gens originaires de la région ou anciennement Rouyn-Noranda*», qui lancent un cri du cœur. Ils estiment que le statu quo est inadmissible. En voici quelques extraits. «*Nous sommes amoureuses et amoureux de notre ville, mais prendre des risques pour notre santé et celle de nos enfants n'est pas une option*». «*Nous souhaitons par la présente ajouter notre voix aux nombreux regroupements qui demandent légitimement que nous puissions respirer le même air qu'ailleurs, un air qui répond à des normes scientifiques valables et non malléables.*»

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda

Après avoir reproché à la députée Émilise Lessard Therrien de faire mauvaise presse à Rouyn-Noranda (ils ont engagé un lobbyiste dont le mandat était de l'amener «*à nuancer ses déclarations publiques et à être moins alarmiste à propos de la problématique de l'arsenic*»), la chambre de commerce se ravise maintenant et «*affirme dans un communiqué publié le 28 juin que «la vitalité économique ne peut se faire au détriment de notre santé collective et individuelle»* ^{18 19}

La mairesse de Rouyn-Noranda

La mairesse Diane Dallaire a réclamé la nomination d'un administrateur d'État qui verrait à la coordination de tous les ministères impliqués dans le dossier. ²⁰ Elle réclame elle aussi le respect des normes et se désole du clivage qui s'est manifesté durant la consultation publique.

Les partis d'opposition exigent que Québec impose la même norme à la fonderie qu'ailleurs au Québec

Les inquiétudes de chercheurs concernant les terres rares (Cérium, Yttrium, néodime...)

Un article du Devoir ²¹ relate les inquiétudes du directeur d'un organisme et de chercheurs concernant le manque d'étude à ce sujet, d'autant plus qu'il y a présence de ces métaux dans le **lac Dufault, le réservoir d'eau potable de Rouyn Noranda**. En voici quelques extraits :

Yves Grafteaux, directeur général de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue

«*J'ai l'impression qu'on répète un scénario déjà vu, il y a 70-80 ans* »... «*On ne les détecte pas parce qu'on ne les suit pas. Comme avec les métaux traditionnels à l'époque, on manque d'information pour exiger une norme. S'il n'y a pas de norme, il n'y a pas de suivi. S'il n'y a pas de suivi, on ne peut pas savoir s'il y a un dépassement anormal.* »

Maikel Rosabal Rodriguez de l'équipe de chercheurs de l'UQAM

Il y a une « contamination invisible » ... « Il faut des données pour établir des normes environnementales rigoureuses. C'est nécessaire »

L'article précise qu'on retrouve des traces de terres rares dans des concentrations jusqu'à 11 fois plus élevées dans un rayon de 10 km de l'usine que dans un rayon de 50 km autour du complexe métallurgique, selon l'examen de l'équipe de Maikel Rosabal Rodriguez.

Les citoyens québécois sondés

Un article du Devoir ²², met en lumière quelques conclusions du **sondage Léger** réalisé entre le 15 et le 18 juillet dernier qui révèle que 81 % des répondants estiment que « *les vieilles mines comme la fonderie Horne de Rouyn-Noranda doivent respecter les mêmes normes d'émissions d'arsenic et d'autres métaux que partout ailleurs au Québec* ». 68 % des Québécois ont l'impression que l'industrie minière « *engendre des impacts négatifs importants sur l'environnement* »

L'article rapporte la réaction porte-parole du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue, Marc Nantel « *Pour nous, c'est un signal fort. Je pense que ça va mettre de la pression sur le gouvernement, à savoir qu'on ne peut pas continuer à exploiter les ressources en faisant fi de la santé des gens et de l'environnement.* »

COÛTS POUR LA SANTÉ DES CITOYENS ET LE SYSTÈME DE SANTÉ

Je ne mentionnerai ici que quelques éléments particulièrement inquiétants

L'article de la Presse, ***Rouyn-Noranda en queue de peloton***, mentionne que « *L'espérance de vie est moins bonne et les problèmes de santé, plus grands à Rouyn-Noranda, où la qualité de l'air est notoirement mauvaise.* » ²³

On y rencontre de nombreux problèmes qui sont bien documentés : espérance de vie à la naissance inférieure à la moyenne québécoise, fréquence plus élevée des complications liées aux grossesses, des retards de croissance intra-utérine, des cancers du poumon et des cas de maladies pulmonaires obstructives (**MPOC**).

Ce dernier indicateur est celui qui interpelle le plus le Dr Trépanier, directeur par interim de la Direction de santé publique (DSPu) de l'Abitibi-Témiscamingue : « *C'est [l'indicateur] qui me questionne le plus, parce que l'écart est très, très grand avec la moyenne québécoise* » ... « *Ces maladies affectent souvent les fumeurs, mais le taux de tabagisme à Rouyn-Noranda est relativement égal à celui du Québec, ajoute le Dr Trépanier, qui s'étonne aussi du nombre plus élevé de cancers du poumon* ».

Or ces propos contredisent les propos tenus en conférence de presse par le Dr Arruda pour justifier le retrait de l'Annexe 6 du rapport de l'étude de biosurveillance du quartier Notre Dame. Cette annexe n'a été publiée que 32 mois plus tard, privant durant tout ce temps les citoyens de ce quartier d'une information cruciale (plus de détail à ce sujet à l'ANNEXE I, MANQUE DE TRANSPARENCE)

Rapport de l'Institut National de Santé Publique du Québec, (juin 2022, publié le 6 juillet 2022) ²⁴
Évaluation du risque cancérigène attribuable aux concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air de la ville de Rouyn-Noranda

Ce rapport précise que « *les émissions historiques d'arsenic et de cadmium de la Fonderie Horne sont associées à un risque estimé accru de cancer dépassant le seuil de risque considéré comme négligeable au Québec* ».

Noter que le rapport n'évalue que le risque combiné des émanations de cadmium et d'arsenic alors que la fonderie émet un cocktail de métaux lourds, dont du nickel, dont les effets combinés n'ont pas été étudiés, ni les effets des particules fines. On peut donc penser qu'il y a sous-estimation des risques: «*Ces différentes substances peuvent avoir un effet combiné **multiplicatif** plutôt qu'additif a expliqué une experte de l'INSPQ lors d'une présentation technique de l'étude à l'intention des médias*»²⁵

AUTRES COÛTS ASSOCIÉS À LA PRÉSENCE DE GLENCORE

COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Déversement des eaux usées dans lac Osisko

Nombreux contaminants dans l'air (As, Cd, Pb...) une soupe dont on ne connaît pas les effets cumulatifs.

Contamination des sols

La fonderie a éliminé près de 2500 tonnes d'arsenic sur le site en 2020 et 2021. On n'a pas les chiffres pour les années précédentes puisque l'entreprise a omis de le déclarer à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) qui tient un Inventaire national des rejets polluants (INRP) et que ECCC n'a pas sévi. Ces déchets seraient enfouis dans un parc à résidus autorisé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ce dernier n'avait pas répondu au journaliste de La Presse au moment de la publication de l'article.²⁶ On ne sait pas si le MELCC fait un suivi rigoureux ou s'il se fie à la bonne foi de l'entreprise

COÛTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Ça freine le développement et ça engendre des coûts et ça agit sur l'attractivité de la région

La Presse²⁷ a recueilli les réflexions de propriétaires d'entreprise d'excavation, de promoteur immobilier, de constructeur d'immeubles résidentiels qui ont rencontré des contraintes majeures dans l'exécution de leurs activités professionnelles à cause de l'obligation de décontaminer les sols. C'est très préoccupant, dans un contexte de pénurie de logement : «*le taux d'inoccupation des logements à Rouyn-Noranda a atteint un creux historique de 0,3% en 2021*».

L'ex-députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue estime que «*la fonderie Horne devrait assumer l'ensemble des coûts liés à la réhabilitation des sols contaminés. [Ces coûts qui] contribuent à gonfler de manière artificielle les coûts de constructions des maisons et des loyers*». «*Le principe de pollueur payeur devrait s'appliquer*».

«*Le logement, les places en CPE, c'est pas mal les deux principaux freins à ce que les gens viennent s'installer chez nous, avec maintenant l'enjeu de la pollution*»

SUBVENTIONS ACCORDÉES

En mars **2021** «*Le gouvernement Legault octroie une subvention de **6,5 millions** \$ à la Ville de Rouyn pour accélérer l'assainissement du quartier Notre-Dame, voisin de l'entreprise*»²⁸

Rien pour encourager la compagnie à être pro-active. Nous pensons que ces dépenses devraient être prises en charge par la compagnie (Principe du pollueur –payeur).

En mars **2022**, une subvention de **379 000\$** est octroyée au collectif territoire pour la revitalisation du lac Osisko ²⁹ L'annonce publiée dans le journal Le Citoyen, Rouyn-Noranda est sous-titrée «*la contribution ira à la recherche de solutions viables pour dépolluer et rendre plus attrayant le plan d'eau*», alors que le ministre Pierre Dufour affirme dans ce même article que «*la décontamination est très faisable, qu'il ne s'agit pas d'une tâche impossible.*» ³⁰ Efficacité hypothétique donc.

Combien d'autres subventions ont été accordées à des organismes ou même à l'entreprise? Nous n'insisterons pas ici mais il serait intéressant de connaître le coût total assumé par les contribuables québécois alors que ce serait à l'entreprise d'assumer ces coûts. Ajoutons que l'entreprise accède à peu de frais à nos ressources naturelles, bénéficie d'un tarif préférentiel d'hydro-électricité et nous laisse les coûts de santé et de décontamination de l'environnement.

Nous avons abordé précédemment le manque de transparence concernant le retrait de l'annexe 6 du rapport de l'étude sur la biosurveillance du quartier Notre-Dame par le Dr Arruda alors qu'il était à la fois sous-ministre adjoint au Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (MSSS) et directeur national de santé publique. Ce manque de transparence semble aussi être la façon de fonctionner du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). L'avocate Anne-Sophie Doré du Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE) affirme que «*le Ministère a tendance à beaucoup, beaucoup accompagner les demandeurs [...] pour que tout se passe bien dans le processus de demande*» [de renouvellement d'attestation d'assainissement]. Elle lui reproche son attitude clientéliste. ³¹ En clair, le ministère est là comme facilitateur et beaucoup moins pour informer les contribuables.

MANQUE DE TRANSPARENCE

LES TRIBULATIONS DE LA PRESSE POUR OBTENIR DE L'INFORMATION DU MELCC

Les tribulations de **La Presse** pour obtenir du MELCC une copie de la demande de renouvellement de la Fonderie Horne déposée en mai dernier et qui vient à échéance en décembre prochain. ³² Cette demande de renouvellement permet de déroger à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et devrait en principe être rendues publics. Un délai d'un mois s'est écoulé entre la demande initiale (28 juin) et la réception le **26 juillet**, d'une «*version lourdement caviardée*». Le CQDE (Centre québécois du droit de l'environnement) rappelle que «*la réforme de la LQE, adoptée en 2017 prévoyait que [ces documents] soient publics*». La Loi précisait que «*le gouvernement doit tenir un registre des exemptions environnementales accordées aux entreprises*». Ce registre n'existe toujours pas et on ne sait pas quand il entrera en vigueur. En réponse à la question posée par le journaliste de La Presse à ce sujet, le MELCC a fourni cette lapalissade : «*le futur registre ... sera en vigueur lorsque le gouvernement aura fixé la date d'entrée en vigueur de ce nouveau registre*» ³³

LA GESTION DES INTRANTS ET LE MANQUE DE TRANSPARENCE DE L'ENTREPRISE

La Presse ³⁴ rapporte les difficultés rencontrées par Marc Nantel du regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) qui a demandé au MELCC, en juin 2020, «*la divulgation des documents indiquant la teneur en contaminants des matières reçues des fournisseurs [de la fonderie], des documents qui ont pourtant été rendus publics par le passé*».

Dans le document publié pour l'année 2018, on apprenait que «63% de l'arsenic reçu à la Fonderie Horne était attribuable à seulement 4 de ses 46 fournisseurs, même si le tonnage provenant de ces fournisseurs ne représentait que 5% du total des intrants»

REVIMAT estime que « la fonderie devrait cesser d'utiliser des concentrés hautement contaminés en arsenic, cadmium et plomb et réduire le traitement de matériaux à recycler qui ont une forte teneur en arsenic. Le regroupement appelle également à l'implantation d'un procédé de prétraitement « permettant de séparer l'arsenic des autres composés avant de les intégrer au circuit normal ». «Cela forcerait la mise à niveau de l'usine»³⁵

Jean-Louis Bordeleau (Le Devoir) fait remarquer que «La fonderie Horne n'est plus une mine depuis plusieurs années. Elle fond plutôt des déchets miniers et électroniques pour en retirer les éléments convoités. Ces « concentrés » de minerai brut proviennent de « différentes mines partout en Amérique du Nord ». Et lorsqu'ils sont riches en polluants, la fonderie peut exiger un gros prix de ses fournisseurs en raison des rejets engendrés par le traitement. Les organisations environnementalistes plaident pour que la fonderie se procure des « intrants » moins riches en contaminants».³⁶

En terminant, j'aimerais souligner l'excellent travail d'Émilise Lessard-Therrien (notre Erin Brockovich québécoise), ex-députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, qui a fait un travail colossal pour que l'information soit divulguée et que des mesures soient mises en place, et cela dans la tourmente de la polarisation du milieu.

Quant au nouveau député de la région, Daniel Bernard, j'espère qu'il oubliera son passé récent de lobbyiste de l'Association minière du Québec³⁷ et qu'il défendra avec conviction les intérêts de la population. Je pense à tous ces parents qui s'inquiètent pour la santé de leurs enfants. Je n'ose imaginer l'immense détresse des citoyens aux prises avec un cancer qui aurait pu être évitable si on avait pris les mesures pour assainir l'air qu'ils respirent quotidiennement. La contamination était connue mais on n'a pas divulgué l'information et on a laissé l'entreprise Glencore continuer à polluer.

Je demande au premier ministre de montrer un minimum de compassion pour tous ces gens, d'arrêter de leur dire qu'il va monnayer leur santé avec la compagnie et de prendre les actions pour que Glencore se conforme aux normes, et cela à leurs frais. Les contribuables ont déjà assez donné en frais de santé supplémentaires, en frais de décontamination, en subventions de toutes sortes, y compris l'exploitation de nos ressources à peu de frais, des avantageux tarifs d'électricité L (Affaires).

53-54

¹ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/730254/legault-serait-pret-a-financer-ou-fermer-la-fonderie-horne>

² <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/730254/legault-serait-pret-a-financer-ou-fermer-la-fonderie-horne>

³ <https://www.glencore.com/media-and-insights/news/2021-preliminary-results>

-
- 4 <https://www.ledevoir.com/opinion/739695/rouyn-noranda-pour-des-regles-strictes-a-la-fonderie-horne>
 - 5 <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/705552/industrie-cent-ans-a-l-ombre-des-grandes-cheminees>
 - 6 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1871316/infractions-environnement-fonderie-horne-mines>
 - 7 <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/705552/industrie-cent-ans-a-l-ombre-des-grandes-cheminees>
 - 8 https://www.publiceye.ch/fileadmin/doc/Rohstoffe/2017_PublicEye_Paradise_Papers_FR_Analyse.pdf
 - 9 <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/729258/libre-opinion-il-faut-civiliser-la-fonderie-horne>
 - 10 <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2022-10-08/leadership-demande-pour-la-fonderie-horne.php>
 - 11 <https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx?id=0>
 - 12 <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/729543/idees-ce-qui-est-bon-pour-le-quebec-est-bon-aussi-pour-rouyn-noranda>
 - 13 https://plus.lapresse.ca/screens/14b75c61-e81a-416f-8870-c9b154020006%7C_0.html?utm_content=screen&utm_medium=twitter&utm_campaign=microsite+share
 - 14 <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/759437/fonderie-horne-des-medecins-refutent-des-propos-preoccupants-de-legault>
 - 15 https://plus.lapresse.ca/screens/4c31a166-7d8b-43fd-8dfa-a9cddf9d48e0%7C_0.html
 - 16 https://plus.lapresse.ca/screens/4c31a166-7d8b-43fd-8dfa-a9cddf9d48e0%7C_0.html
 - 17 <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/759777/qualite-de-l-air-rouyn-noranda-faut-qu-on-se-parle>
 - 18 <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-07-04/emissions-d-arsenic-a-rouyn-noranda/la-deputee-qu-on-voulait-faire-taire.php>
 - 19 <https://www.ccirn.qc.ca/communiqués-de-presse/qualite-de-lair-a-rouyn-noranda-la-ccirn-reclame-plus-de-transparence-des-parties-prenantes/>
 - 20 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-07-22/fonderie-horne/rouyn-noranda-reclame-un-administrateur-d-etat-pour-la-qualite-de-l-air.php#:~:text=Fonderie%20Horne%20Rouyn%2DNoranda%20r%C3%A9clame,la%20qualit%C3%A9%20de%20l'air&text=La%20mair%20esse%20de%20Rouyn%2DNoranda,controverse%20entourant%20la%20Fonderie%20Horne.>
 - 21 <https://www.ledevoir.com/environnement/740229/fonderie-horne-le-mystere-des-terres-rares>
 - 22 <https://www.ledevoir.com/environnement/740589/environnement-la-sante-et-l-environnement-doivent-passer-avant-les-mines-selon-un-sondage-leger>
 - 23 <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-05-25/esperance-de-vie/rouyn-noranda-en-queue-de-peloton.php#>
 - 24 <https://www.inspq.qc.ca/publications/2875-risque-cancerigene-concentrations-arsenic-cadmium-air-rouyn-noranda>
 - 25 https://plus.lapresse.ca/screens/743d334a-989f-42ce-8555-098301321794%7C_0.html

-
- 26 https://plus.lapresse.ca/screens/2fda1af8-b71e-41ec-869b-61a86c697acd%7C_0.html
- 27 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-08-04/rejets-d-arsenic-a-rouyn-noranda/des-terrains-vierges-deja-contamines.php>
- 28 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-03-26/contamination-a-l-arsenic-a-rouyn-noranda/quebec-approuve-les-propositions-de-la-fonderie-horne.php>
- 29 <https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2022/03/20/quebec-octroie-379-000-pour-la-revitalisation-du-lac-osisko-a-rouyn-noranda>
- 30 <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/735753/fonderie-de-rouyn-norenda-tu-as-et-tu-es-une-sale-mine-noranda>
- 31 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-07-24/rejet-de-contaminants/les-demandes-de-la-fonderie-horne-cachees-au-public.php#:~:text=Rejet%20de%20contaminants%20Les%20demandes%20de%20la%20Fonderie%20Horne%20cach%C3%A9es%20au%20public&text=Le%20minist%C3%A8re%20qu%C3%A9b%C3%A9cois%20de%20l,qui%20devrait%20pourtant%20%C3%AAtre%20public.>
- 32 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-07-24/rejet-de-contaminants/les-demandes-de-la-fonderie-horne-cachees-au-public.php#:~:text=Rejet%20de%20contaminants%20Les%20demandes%20de%20la%20Fonderie%20Horne%20cach%C3%A9es%20au%20public&text=Le%20minist%C3%A8re%20qu%C3%A9b%C3%A9cois%20de%20l,qui%20devrait%20pourtant%20%C3%AAtre%20public.>
- 33 <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2022-07-29/combien-d-autres-fonderie-horne-au-quebec.php#:~:text=Des%20rejets%20qui%20font%20augmenter,d'outrepasser%20les%20normes%20environnementales.>
- 34 <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-08-08/rejets-d-arsenic-a-rouyn-noranda/la-fonderie-se-bat-pour-la-non-divulgation-de-documents.php#:~:text=Rejets%20d'arsenic%20%C3%A0%20Rouyn%20Noranda%20La%20Fonderie%20se%20bat,non%20divulgation%20de%20documents&text=La%20Fonderie%20Horne%20de%20Rouyn,rendus%20publics%20par%20le%20pass%C3%A9.>
- 35 https://plus.lapresse.ca/screens/4c31a166-7d8b-43fd-8dfa-a9cddf9d48e0%7C_0.html
- 36 <https://www.ledevoir.com/societe/735792/a-rouyn-noranda-la-fonderie-horne-promet-une-refonte-majeure>
- 37 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1925223/depute-quebec-rouyn-noranda-glencore-fonderie-horne>

ANNEXE I MANQUE DE TRANSPARENCE

RETRAIT DE L'ANNEXE 6 du rapport sur la biosurveillance

Le rapport de l'étude sur la biosurveillance du quartier Notre Dame menée à l'automne 2018 ¹ divulgué en septembre 2019, a été amputé de son annexe 6 faisant état de taux de mortalité dus au cancer du poumon plus élevés à Rouyn-Noranda, à la demande du Dr Arruda. Ce dernier aurait affirmé «*agir à titre de conseiller du ministre délégué à la Santé et aux services sociaux, Lionel Carmant*» ce que le cabinet du Dr Carmant a nié. ^{2 3} À l'époque, le Dr Arruda était à la fois sous-ministre adjoint au Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (MSSS) et directeur national de santé publique.

Il jugeait que les «*données avaient besoin d'être analysées plus finement, notamment parce qu'on fume plus dans cette région.*» ⁴ «*les causes de l'écart montrant plus de cancers du poumon chez les adultes de Rouyn-Noranda ne pouvaient pas clairement être attribuées aux émissions d'arsenic de la Fonderie Horne, établie dans la ville. « Ça se peut qu'il y ait une partie associée au tabac, parce qu'il y a plus de tabagisme dans cette région », a-t-il dit.*» ⁵

Thomas Léveillé, du journal la Presse nous apprend que le Dr Arruda avait rencontré les représentants de la fonderie le 26 septembre 2019 avant de faire retirer l'annexe⁶. L'annexe a enfin été dévoilée en mai dernier. Il aura fallu 32 mois avant que l'information soit enfin accessible, alors qu'il s'agit d'une information majeure qui aurait mérité plus d'attention.

¹ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4011114>

² <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2022-06-20/qualite-de-l-air-a-rouyn-noranda/le-dr-arruda-a-aurait-cache-des-informations.php>

³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1891907/qualite-air-sante-arsenic-biosurveillance>

⁴ <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/727731/cancer-du-poumon-a-rouyn-noranda-ombre-sur-la-ville>

⁵ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/726096/arruda-a-agi-de-son-propre-chef-en-reportant-la-publication-de-donnees-sur-rouyn-noranda-dit-legault>

⁶ <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2022-06-21/cas-de-cancer-a-rouyn-noranda/le-dr-arruda-a-rencontre-la-fonderie-horne-avant-de-retirer-de-l-information.php>